

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Politique d'intégration dans le canton de Neuchâtel

### Une Charte de la citoyenneté en première suisse !

La chancellerie d'Etat communique:

Une première suisse ! Dans ses priorités sur la politique d'intégration, approuvée sans opposition par le Grand Conseil en 2007, le Conseil d'Etat avait la volonté d'introduire une Charte de la citoyenneté dans le but d'explicitier les fondements et principes essentiels de notre organisation démocratique dès l'installation des nouveaux arrivants dans notre canton. Aujourd'hui, cette charte, qui a été élaborée en étroite collaboration notamment avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), les villes et les communes et l'Association des communes neuchâteloises (ACN), est prête. Réunissant cinq documents dans une pochette, elle sera remise dès juin 2009 aux nouveaux arrivants provenant d'un autre canton ou d'un autre pays par les administrations communales du canton.

#### **Accueil et intégration, un enjeu important**

Depuis une décennie environ, entre 5.000 et 6.000 personnes suisses et étrangères s'installent chaque année dans le canton de Neuchâtel et quelque 5.000 le quittent. Ces flux sont une réalité contemporaine incontournable qui s'inscrit dans la vocation d'ouverture économique et politique de notre canton aux autres régions de la Suisse, de l'Europe et du monde.

L'accueil et l'intégration des personnes suisse ou étrangère constituent un enjeu important pour la cohésion et les équilibres sociaux des villes et communes du canton Neuchâtel. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat a souhaité introduire une Charte de la citoyenneté, qui est aujourd'hui sous toit, fruit d'une étroite concertation avec la CTIE, les villes et les communes engagées dans le programme d'accueil des nouveaux arrivants, le Service cantonal des communes ainsi que le comité de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

#### **Cinq documents-clés réunis dans une pochette**

Cette charte est constituée de cinq documents réunis dans une pochette, soit «Fondement et principes de la République et canton de Neuchâtel», document établi par l'Université de Neuchâtel, un « Memento », feuillet résumant les fondements et principes du canton, une brochure « Bienvenue dans le canton de Neuchâtel », listant les

principales adresses utiles, le « Programme d'intégration et de connaissances civiques », dépliant de présentation des cours existants, ainsi que « Quatre saisons – à vivre ! », un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloises. A noter que cette charte s'inscrit parfaitement dans les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les étrangers, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Tous ces documents, dont les plus importants sont traduits en plusieurs langues, seront mis gratuitement à disposition des villes et des communes durant le mois de mai 2009, les administrations communales se chargeant de les remettre aux nouveaux arrivants provenant d'un autre canton ou d'un autre pays. Les nouveaux arrivants seront invités à signer une déclaration de réception de la Charte de la citoyenneté au moment de sa remise.

Le Conseil d'Etat tient à souligner qu'en diffusant la Charte de la citoyenneté, les villes et les communes rempliront leur devoir d'information prévu par la législation suisse et participeront en outre à une action utile et concrète en faveur de la cohésion sociale.

- **L'intégralité de la Charte de la citoyenneté est disponible sur [www.ne.ch/charte](http://www.ne.ch/charte)**

Neuchâtel, le 28 avril 2009